

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°94/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	30 AVRIL 2021	30 AVRIL 2021
40	38	39		
OBJET : Demande de subvention au titre de l'aide à la gestion de l'eau auprès du Conseil Départemental 13 et de l'Agence de l'Eau. Construction d'une unité de déshydratation des boues biologiques sur la station d'épuration d'Eygalières.				
RESUME : La CCVBA est en charge de la compétence assainissement de la commune d'Eygalières depuis le 1er janvier 2018. Le système de traitement existant sur la commune d'Eygalières consiste en une station d'épuration d'une capacité de traitement de 3 300 EH, utilisant le procédé des boues activées. Le procédé des boues activées génère un sous-produit d'épuration : les boues biologiques. Aucun dispositif n'est installé sur le site pour l'extraction et la déshydratation de ces boues produites quotidiennement par l'installation. Dans ce contexte, la CCVBA souhaite installer un dispositif de déshydratation in situ, les études ont permis de retenir la technique des lits de séchage de boues plantés de roseaux. La CCVBA recherche donc des financements afin d'envisager la création de cette filière. Il est donc proposé à l'assemblée communautaire de solliciter la participation financière du Conseil Départemental 13 et de l'Agence de l'Eau à cette opération.				

L'an deux mille vingt et un,
le six mai,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean MACE de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : M. MILAN Henri

PROCURATIONS :

- De M. THOMAS Romain à M. MAURON Jean-Jacques ;

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Bernard WIBAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L5211-10 ;

Considérant que la CCVBA qui est en charge de la compétence assainissement de la commune d'Eygalières depuis le 1^{er} janvier 2018 et que le système de traitement existant consiste en une station d'épuration d'une capacité de traitement de 3 300 EH utilisant le procédé des boues activées qui génère un sous-produit d'épuration : les boues biologiques ;

Considérant qu'aucun dispositif n'est installé sur le site pour l'extraction et la déshydratation de ces boues produites quotidiennement par l'installation ;

Considérant que dans ce contexte, et dans l'optique de mettre en œuvre une gestion optimisée et durable de son système de traitement, la CCVBA souhaite installer un dispositif de déshydratation in situ et que les études ont permis de retenir la technique des lits de séchage de boues plantés de roseaux ;

Considérant le cout de l'opération estimé à 480 000 € HT par la Maitrise d'œuvre et décomposé comme suit :

DESIGNATIONS	MONTANTS HT
Travaux filière boues en casiers béton	435 000,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre/ missions base	34 000,00 €
Avenant MOE sur travaux (5,03%)	2 766,50 €
Etudes géotechniques	4 800,00 €
	479 066,50 €

Délibère :

Article 1 : Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental 13 et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de création d'une filière boues à la station d'épuration d'Eygalières et dont le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération : 480 000 € HT		
Financeurs	Montant (HT)	Part
Conseil Départemental 13	144 000 €	30 %
Agence de l'Eau	240 000 €	50 %
CCVBA-Autofinancement	96 000 €	20 %

Article 2 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.